



**Confédération Générale  
des Petites et Moyennes Entreprises de l'Essonne**

Le Magellan - 7 rue Montespan - 91024 EVRY Cedex – Tel : 01 69 36 33 89 – Fax : 01 60 77 08 62

Evry, le 28 avril 2009

Compte-rendu de la Soirée du  
*Dîner des 100*

Du 7 avril 2009

« *Le dialogue social en temps de crise* »

Notre invité

*Dialoguessonne*



# Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises de l'Essonne

Le Magellan - 7 rue Montespan - 91024 EVRY Cedex – Tel : 01 69 36 33 89 – Fax : 01 60 77 08 62

## *Introduction*

Le **dialogue social** recouvre tout ce qui favorise la compréhension entre les différentes composantes de la société.

Le dialogue social selon l'Organisation Internationale du Travail inclut toutes formes de négociation, de consultation ou simplement d'échange d'informations entre représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs sur des questions d'intérêt commun liées à la politique économique et sociale.

\*\*\*\*\*

- *Une grève surprise ?... Bravo !  
Trente tonnes de barbaque sur le carreau alors qu'on meurt de faim à Chandernagor...  
bravo !  
Monsieur Grafouillère, vous êtes un meneur et vos p'tits camarades, des inconscients !  
Vous semblez oublier en effet, mes amis, que vous n'êtes que des salariés... c'est-à-dire  
les êtres les plus vulnérables du monde capitaliste... des chômeurs en puissance...  
Le chômage... hein ? Le chômage et son cortège de misères... Y avez-vous pensé ?*
- *Non Monsieur Dessertine !?...*
- *Finie la p'tite auto... finies les vacances au Crotoy... fini le tiercé !...*
- *Ooooh !*
- *C'est pourquoi, mes amis, si vous avez des revendications d'salaire à formuler, vous  
m'adressez une note écrite, j'la fous au panier et on n'en parle plus, nous sommes bien  
d'accord ?...*
- *Oui Monsieur Dessertine !*
- *Alors, allez au boulot !!!*

*Extrait de "Un idiot a Paris", 1967,  
Réalisé par Serge KORBBER,  
Dialogues de Michel AUDIARD*



# Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises de l'Essonne

Le Magellan - 7 rue Montespan - 91024 EVRY Cedex – Tel : 01 69 36 33 89 – Fax : 01 60 77 08 62

## *Rétrospective du dialogue social*

D'après la présentation de Christian Thérond,  
Coordinateur de Dialoguessonne  
Vice-Président du Club Conseils Essonne

Nous sommes là pour évoquer le Dialogue Social, c'est-à-dire cette procédure qui permet par des échanges entre Syndicats Représentatifs Salariés et Patronaux, de régler les conflits du moment et éviter ceux du futur.

Dans ce domaine, nous devons beaucoup à cet homme remarquable de la 3ème République, que fut Pierre WALDECK-ROUSSEAU.

Il est connu pour avoir fait gracier Dreyfus et promulgué la fameuse Loi 1901 sur les Associations, mais surtout, alors Ministre de l'Intérieur de Jules Ferry, il est célèbre pour avoir porté la Loi du 21 Mars de 1884, reconnaissant la légalité du Syndicalisme Salarié.

Est-ce sa profession d'origine, Avocat, qui l'a poussé à défendre la veuve et l'orphelin ou un penchant pragmatique pour la transaction entre Représentants dûment mandatés ?

Toujours est-il que dans une France « en pleine mutation technique et crise économique » qui ne s'achèvera qu'en 1891, cette France

- qui a du mal à résorber la misère rurale préindustrielle
- où l'on accuse déjà la mondialisation des échanges et l'ouverture des marchés où les banquiers français investissent, d'être la cause de tous les malheurs :
  - exode du monde rural vers les usines
  - déracinement,
  - éclatement des familles,
  - rejet du nouvel arrivant dans les Centres Urbains de Production.

...le rôle du Syndicat devient essentiel dans le partage de la Valeur Ajoutée sous couvert de « lutte des classes », concept politique plus aisé à appréhender par les « Masses laborieuses ».

Au cours de cette période de 1848 à 1891, la France fait appel à cette « 1ère réserve » de la main d'œuvre paysanne bon marché pour laquelle on investit modérément.

L'après-guerre 1914-1918 correspond à l'arrivée de la 2ème réserve : les richesses de la colonisation avec leur levier de croissance du PIB. L'action Syndicale intègre les mineurs Polonais lorsque pour la première fois, ils se joignent aux grévistes du Nord. Les Italiens reconstruisent la France.

*Congrès fédéral de la CGT*

*Paris, 26-29 septembre 1925, La Voix du Peuple, sept-oct 1925.*

*« (...) Le Congrès tout en jugeant nécessaires les mesures de protection pour la main-d'œuvre française, déclare qu'il ne saurait être question pour le mouvement syndical, de s'opposer à l'entrée en France d'une main-d'œuvre qui, avant la guerre, était déjà indispensable pour faire face aux besoins de toutes les branches de l'activité industrielle du pays. Cette considération émise, il déclare de suite qu'en ce qui concerne les intérêts des travailleurs étrangers, il ne doit être apporté aucune entrave aux moyens de les défendre. Il considère donc que le droit syndical doit être accordé sans restriction aux travailleurs de toutes les nations occupées en France. »*



## Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises de l'Essonne

Le Magellan - 7 rue Montespan - 91024 EVRY Cedex – Tel : 01 69 36 33 89 – Fax : 01 60 77 08 62

A partir de 1925, la politique du Franc Fort fait le lit de la crise de 1929 qui conduit aux événements de 1936.

Une 1ère fois, les Syndicats sont récupérés par les politiques. D'ailleurs, les salariés ne tardent à faire savoir leur mécontentement à Marcel Paul alors Ministre du Travail de Léon Blum.

La Guerre éclair de 1940 emporte les souhaits de réforme et favorise la radicalisation vers un Eldorado Bolchévique, que l'on retrouve bien dans les FFI.

La période « traumatisante » pour le patronat de l'après 1936, voit la naissance d'un mouvement visant à « restaurer la dignité de la fonction patronale » et basé sur le souhait des jeunes dirigeants de se faire entendre et d'agir. C'est ainsi que le 7 mai 1938, 130 jeunes patrons se réunissent à Paris, autour de Jean MERSCH alors président de la commission d'organisation syndicale du CCOP (Comité Central de l'Organisation Professionnelle) pour fonder le CJP (Centre des Jeunes Patrons), qui deviendra le CJD en 1968.

En 1944, les patrons doutent de l'existence d'un groupe social « patronat ». Une distinction s'opère à l'intérieur du patronat lui-même ; Léon GINGEMBRE, ancien avocat, fabricant d'aiguilles à L'Aigle oppose « patronat réel » et « patronat de gestion », et crée la Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises (CGPME), qu'elles soient de l'Industrie, du Commerce ou du Service. Léon GIGEMBRE définissait ainsi le dirigeant de PME : « Celui qui engage dans son entreprise tout son avoir financier ; celui qui exerce des fonctions réelles et uniques de responsabilité et de gestion ; celui qui met en jeu son savoir et, en cas d'échec, son honneur. ».

En 1945, à la demande du gouvernement français qui, au sortir de la Seconde Guerre mondiale, désirait disposer d'un interlocuteur représentatif de l'ensemble du patronat, fut créé le Conseil National du Patronat Français (CNPF), qui se transforme, en 1998, en Mouvement des Entreprises de France (MEDEF), sous l'impulsion d'Ernest-Antoine SEILLIERE.

Une convention, conclue le 24 juillet 1946, vient préciser les rapports entre le CNPF d'une part et le Conseil inter fédéral du commerce français d'autre part, en accord et avec le concours de la FAR et de la CGPME.

En 1946, la Constitution de la IV<sup>e</sup> République consacre l'action syndicale et avec l'arrivée des Ministres Communistes aux côtés du Général de Gaulle, les Syndicats pourraient estimer inutile d'exercer leur vocation de revendication de salariés. Mais les grèves de 1947 et 1956 (6 semaines à la SNCF) prouvent le contraire.

Jusqu'en 1968, la France se reconstruit et accueille une nouvelle réserve, la 3<sup>ème</sup> : les Espagnols, les Portugais, les Grands-pères Algériens.

Les Syndicats de salariés entraînés dans l'aventure étudiante en ressortent battus par le Suffrage Universel en faveur du Général de Gaulle, mais ils gagnent le droit à la Section Syndicale dans l'entreprise.

La CFDT se distingue de la CFTC, sa Mère, et FO devient dans l'Entreprise, le pare-feu contre la CGT. Les Syndicats se battent sur les conditions de travail.

Les 30 Glorieuses ne s'arrêtent pas en 1975, les chiffres de l'économie en attestent, mais bien en 1982 avec la mise en œuvre du Programme Commun de la Gauche, événement sanctionné par le renforcement de la Section Syndicale et les lois Auroux, qui développent le Dialogue Social et la communication à l'intérieur même des entreprises.



## Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises de l'Essonne

Le Magellan - 7 rue Montespan - 91024 EVRY Cedex – Tel : 01 69 36 33 89 – Fax : 01 60 77 08 62

Ensemble de quatre lois, les lois Auroux modifiaient de manière importante le droit du travail au profit de la démarche-qualité qui donne enfin la parole au salarié lui-même. Il s'agit de la loi n°82-689 relative aux libertés des travailleurs dans l'entreprise (promulguée le 4 août 1982), de la loi n° 82-915 relative au développement des institutions représentatives du personnel (promulguée le 28 octobre 1982), de la loi n°82-957 relative à la négociation collective et au règlement des conflits du travail (promulguée le 13 novembre 1982), et enfin de la loi n°82-1097 relative aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (promulguée le 23 décembre 1982).

Le salarié est reconnu, sans représentant.

A partir de 1991, après avoir écrasé les Coûts Directs-Usine, on s'attaque aux charges de structure.

On voit apparaître le Ré-engineering, réduction nombre de niveaux hiérarchiques, et on s'attaque au syndrome du siège, délocalisation à la périphérie des grands centres et organisation centrée sur l'informatique.

La CFE-CGC coincée entre la Mission du Cadre et les protestations de ses troupes, monte au créneau.

Au cours des années 2000, le Salarié, de plus en plus confronté à la montée du chômage structurel et hétérogène incompréhensible pour lui, développe un comportement de Consommateur vis-à-vis de ceux qui le représentent bel et bien, dicit la participation aux élections professionnelles, les Syndicats.

Ce mouvement favorisera l'émergence des Coordinations et de nouveaux Syndicats, une sorte de Hard-Discount de la représentation salariale qui répondrait mieux à sa soif de services performants et peu coûteux.

Les Syndicats traditionnels vont s'alléger, chercher la souplesse pour s'adapter aux nouveaux besoins d'une Clientèle qui, sortie du monde capitalo-marxiste industriel, ajuste sans cesse les paramètres de son soutien, elle arbitre.

La CGT coupe la courroie qui la reliait au Comité Central du Parti Communiste Français. La CFDT développe son réformisme à l'abri de la sociale-démocratie. CGT-FO gauchise son discours. Chacun sa réponse.

Depuis 1982, les Réserves ne convergent plus vers le Pays mais sont trouvées en Extrême-Orient puis en Europe de l'Est. Ces Biens non plus récoltés mais produits au-delà des mers permettent encore de pondérer la réelle hausse des prix nationaux et de garantir une croissance du pouvoir d'achat pendant que la part des Salaires dans le revenu de la France ne cesse de décroître depuis 1982.

Les Syndicats Salariés et Patronaux mesurent ensemble le danger de cette nouvelle position de la réserve qui ne renforce plus assez le PIB, et n'a plus pour seul avantage que de permettre la baisse du prix des produits pour le consommateur, en affaiblissant notre balance des paiements et en fermant les usines ici.

Lucides, ils signent unanimement l'accord Interprofessionnel de Novembre 2003, même la CGT et c'est historique, qui conduira le Gouvernement et le Parlement à la promulgation le 4 mai 2004, de la loi FTLV 2004-391 sur la « Formation Tout au Long de la Vie » et le « Dialogue Social ».

Les Syndicats Patronaux et Salariés animent l'action Paritaire Sociale en France avec succès depuis des décennies et pour des budgets colossaux, cette année environ 550 Md d'Euros, soit quelque 50% de plus que le Budget de l'État.

Et puis, en 2005, une initiative essonniennne, inédite en France...



# Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises de l'Essonne

Le Magellan - 7 rue Montespan - 91024 EVRY Cedex – Tel : 01 69 36 33 89 – Fax : 01 60 77 08 62

## *Dialoguessonne*

C'est avant tout une aventure humaine, réunissant des hommes que certains schémas établis auraient pu séparer, mais qui ont voulu se découvrir et qui ont cherché à se connaître pour faire avancer l'environnement futur de leur territoire, pour les générations à venir.

Leur objectif : Mettre au point une structure de concertation, afin d'agir efficacement pour l'emploi dans l'intérêt des salariés, et pour le développement économique, dans une démarche anticipatrice et préventive.

S'agissant d'embellir le futur et de s'engager dans le concret, le 7 février 2005, deux organisations patronales – Medef 91, CGPME 91 – le CJD Essonne, le Club Conseils Essonne et quatre syndicats de salariés – CGT 91, CFDT 91, CFE-CGC 91 et CTFC 91 – annonçaient le lancement d'une structure **totale**ment inédite en France, Dialoguessonne, destinée à donner aux relations sociales une nouvelle dimension. Restait à rendre le projet opérationnel...

Les membres de Dialoguessonne ne sont ni de doux rêveurs, ni des naïfs béats. Ils sont toujours des responsables au sein de leurs organisations respectives, ainsi que dans des structures paritaires et territoriales.

Dialoguessonne ne pouvait pas devenir une structure de plus, une couche du millefeuille qui va réclamer puis dévorer sa part du gâteau, avec un budget de fonctionnement, des permanents permanents...

Au-delà des divergences résistantes et bien humaines, Dialoguessonne est un espace d'échanges, de dialogue, utilisant puis proposant une méthode à qui veut bien faire avancer le développement économique du territoire :

Se rencontrer et se connaître, Chercher les points de convergence plutôt que d'exacerber les divergences, Travailler à écouter les points de vue et à comprendre les divergences existantes, Valider les raisons profondes, réfléchir à des solutions innovantes pour trouver des compromis, et enfin, Etre capable de conclure tant sur les points d'accord que de désaccord.

Il s'agit de réfléchir ensemble à des solutions, au besoin en bousculant les mentalités, en poussant à réfléchir en fonction des situations humaines locales, et pas uniquement en fonction de dogmes et de cadres fixés par d'autres, pour d'autres situations.

La force de Dialoguessonne pourrait s'énoncer ainsi : Considérer et être considérés comme des Hommes maîtres de leur destin, capables d'innovation et d'expériences, et dotés du pouvoir de reconnaître leurs échecs et de s'unir pour s'en relever.

Telle est l'invitation lancée par Dialoguessonne au cours de la soirée du Dîner des 100 : une force de réflexion et de concertation existe, tel un outil dont il ne faut pas hésiter à se servir. Tant au titre de la sensibilisation des entreprises, qu'à celui de l'information et de l'anticipation aux côtés des différents acteurs de notre département.

Désormais reconnu, Dialoguessonne est aujourd'hui interpellé par des responsables administratifs, politiques et économiques. Les sujets ne manquant pas et sa force reposant sur le respect et l'exploitation du capital humain, Dialoguessonne est aussi ouvert à toute proposition de collaboration offerte, dans l'état d'esprit énoncé.